

DEPARTEMENT DES HAUTE-ALPES

COMMUNE DE VILLARD SAINT PANCRACE

**MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°2
DU PLAN LOCAL D'URBANISME**



ANNEXES

PLU initial approuvé le 3/03/16

Modification simplifiée n°1 approuvée le 2/08/16

Modification de droit commun n°1 approuvée le 26/02/2020

Modification simplifiée n°2 approuvée le 04/07/2023

Modification de droit commun n°2 approuvée le 19/12/2023

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage,
Environnement

Avenue de La Clapière – Résidence La
Croisée des Chemins N°1 – 05200 EMBRUN
Tel / Fax : 04.92.46.51.80
Mail : contact@alpicite.fr
Web : www.alpicite.fr

SOMMAIRE

(En rouge les éléments modifiés ou complétés par la modification de droit commun n°2)

1. Liste des Emplacements Réservés

2. Servitudes d'Utilité Publique

3. Les risques

4. Réseau d'assainissement

5. Réseau d'eau potable

6. Réseau de transport d'électricité

7. Zones humides

8. Sites archéologiques

9. Etude d'aménagement sur la zone 1AUa de Champ Queyra

10. Fiche sur le radon

11. Droit de Prémption Urbain

Annexes ajoutées par mise à jour du PLU :

- Arrêté préfectoral n°2015-117-2 du 21 avril 2015
- Arrêté préfectoral n°2015-272-2 du 25 septembre 2015
- Arrêté préfectoral n°2016-172-1 du 20 juin 2016
- Arrêté préfectoral n°05-2017-11-10-2 du 10 novembre 2017
- Arrêté préfectoral n°05-2018-02-12-11 du 12 février 2018
- Arrêté préfectoral n°05-2018-02-27-03 du 27 février 2018
- Délibération n°2019-07 de la Communauté de Communes du Briançonnais daté du 19 février 2019 approuvant le zonage d'assainissement intercommunal

